

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU MARDI 2 AVRIL 2024
PL/NC

Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le
ID : 055-215501222-20240409-24_039BIS-DE

Objet : Mise à jour de l'autorisation de programme (AC-CP) Accessibilité

N° : DCM2024/039BIS

PUBLIÉE LE : 11/04/2024

L'an deux mille vingt quatre, le **mardi 02 avril à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 25 mars 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART

Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Sandrine KIEFER, Laila AHADDAR, Martine JONVILLE, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Olivier GUCKERT, Céline ÉTIENNE

ONT DONNÉ PROCURATION :

Laetitia SACCHIERO donne pouvoir à Philippe ROCHAT

Benoît REYRE donne pouvoir à Patrick BARREY

Claude LAURENT donne pouvoir à Jean Philippe VAUTRIN

Nelly LOMBARD donne pouvoir à Martine JONVILLE

Liliane BOUROTTE donne pouvoir à Jérôme LEFÈVRE

Annette DABIT donne pouvoir à Elise THIRIOT

Carole DELAMARCHE donne pouvoir à Céline ÉTIENNE

Gérado LANDO donne pouvoir à Olivier GUCKERT

ÉTAIENT ABSENTS :

Suzel RICHARD, Jessica LEROY, Jean-Benoît JANNOT

Conseillers en exercice : Présents : 18 - Absents : 3 – Pouvoirs : 8 - Votants : 26

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Vu la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°16/079 du 6 avril 2016 ;

Vu les délibérations de modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°18/084 du 9 avril 2018, n°19/058 du 11 avril 2019, n°20/048 du 25 mai 2020, n°21/54 du 12 avril 2021, n°22/55 du 11 avril 2022 et n°23/51 du 11 avril 2023 ;

Considérant la nécessité d'intégrer des ajustements calendaires et budgétaires dans le programme d'accessibilité ;

Pour faciliter la mise en œuvre pratique de cette opération et permettre l'engagement des dépenses, il est proposé au Conseil municipal de mettre à jour l'autorisation de programme comme suit :

Programme : Accessibilité (opération 807)	Autorisation de programme	Crédits de paiement								
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Situation initiale	1 449 772,01 €	229 305,96 €	244 093,21 €	244 093,21 €	244 093,21 €	244 093,21 €	244 093,21 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Situation précédente	750 809,50 €	42 676,94 €	231 363,75 €	125 205,70 €	111 858,10 €	0,00 €	18 841,01 €	864,00 €	220 000,00 €	0,00 €
Mandatement	530 809,50 €	42 676,94 €	231 363,75 €	125 205,70 €	111 858,10 €	0,00 €	18 841,01 €	864,00 €	0,00 €	0,00 €
Proposition	868 285,54 €	42 676,94 €	231 363,75 €	125 205,70 €	111 858,10 €	0,00 €	18 841,01 €	864,00 €	0,00 €	337 476,04 €

Monsieur le Maire indique que ce programme arrive à son terme et que cette année, les travaux concerneront essentiellement des équipements sportifs.

Après en avoir délibéré,
par 22 voix pour et 4 contre
Le Conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** la mise à jour de l'autorisation du programme d'accessibilité présentée ci-dessus.

Le Maire
Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification